

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juillet 2012

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 297

présenté par

M. Fromion, M. Furst, M. de Ganay, M. Gandolfi-Scheit, M. Gaymard, Mme Genevard,  
M. Guy Geoffroy, M. Gérard, M. Gest et M. Gibbes

-----

**ARTICLE 4**

- I. – Supprimer l'alinéa 7.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de revenir sur l'allongement de dix à quinze ans du délai du rappel fiscal entre deux donations et successions en ligne directe.